Débat d'orientation budgétaire 2025

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'organe délibérant doit, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

I. Le compte administratif prévisionnel 2024 du budget principal

A. Evolution des dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES	2022	2023	2024	Var /2023	Var /2023
Charges à caractère général	848 652	934 405	874 368	- 6,43 %	- 60 038
Charges de personnel	1 981 596	2 041 930	2 132 565	4,44 %	90 635
Atténuation de produits	2 211	3 581	6 676	86,43 %	3 095
Charges de gestion dont prise en charge budgets annexes	689 924 <i>223 806</i>	671 853 212 462	908 669 ¹ 233 562	35,25 % <i>9,93 %</i>	236 816 <i>21 100</i>
Total dépenses de gestion des services	3 522 382	3 651 769	3 922 277	7,41 %	270 508
Charges financières	47 470	61 559	104 163	69,21 %	42 064
Charges exceptionnelles	124	4 901	618	- 87,40 %	- 4 283
Dotations aux amortissements et aux provisions	148 906	117 414	103 555	- 11,80 %	- 13 859
Provisions	738	1 173	0		
Total dépenses financières	48 332	67 632	104 781	54,93 %	37 149
TOTAL DEPENSES REELLES	3 570 714	3 719 401	4 027 058	8,27 %	307 657

1 – Cette augmentation s'explique notamment par :

- ✓ Le transfert de la compétence jeunesse de Fougères Agglomération à la commune (+ 128 000 €). Cette dépense est toutefois entièrement compensée en recette par l'augmentation de l'attribution de compensation versée par l'EPCI. Cette somme correspond à la subvention de fonctionnement qui est reversée à l'Oasis
- ✓ L'augmentation de la contribution versée à l'OGEC (+ 30 000 €) calculée à partir du coût de fonctionnement de l'école Marie Letensorer qui a été très impacté par le coût de l'électricité.

B. Evolution des recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES	2022	2023	2024	Var /2023	Var /2023
Résultat de fonctionnement reporté	0	100 000	100 000		
Atténuation de charges	98 281	84 527	88 876	5,14 %	4 349
Produits des services dont remb. charges personnel Jovence	254 959 <i>65 331</i>	264 469 <i>69 701</i>	276 159 <i>67 703</i>	4,42 % - <i>2,87 %</i>	11 690 - <i>1 998</i>
Impôts et taxes	2 399 443	2 542 448	2 681 368	5,46 %	138 920
dont contributions directes	1 550 002	1 659 394	1 719 386	3,62 %	59 992
Dotations subventions participations	1 246 269	1 370 711	1 439 332	5,01 %	68 621
dont dotations état	749 354	771 141	790 786	2,55 %	19 645
Loyers perçus et autres produits	163 068	184 830	214 375	15,99 %	29 545
Total Recettes de gestion des services	4 162 020	4 446 985	4 700 110	5,69 %	253 125
Produits exceptionnels	22 369	21 929	10 438	- 52,40 %	- 11 491
Total Produits financiers	22 369	21 929	10 438	- 52,40 %	- 11 491
TOTAL RECETTES REELLES	4 184 389	4 568 914	4 810 548	5,41 %	241 634

C. Analyse financière

1. Résultat de clôture

Année 2024	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	2 838 871,74	4 130 613,19	
Recettes	2 916 760,39	4 720 702,45	
Résultat 2024	77 888,65	590 089,26	
Report 2023	- 724 274,88	100 000	
Résultat consolidé 2024	- 646 386,23	690 089,26	

Le solde des restes à réaliser et à recouvrer est de – 22 297,93 euros. Par conséquent le besoin de financement de la section d'investissement pour 2024 est de 668 684,16 euros.

Evolution du résultat de clôture depuis 2017

Rappel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EXCEDENT	462 111	261 198	364 527	519 953	430 077	502 157	747 122	690 089

2. La capacité d'autofinancement (CAF)

• Evolution de la capacité d'autofinancement brute depuis 2017 :

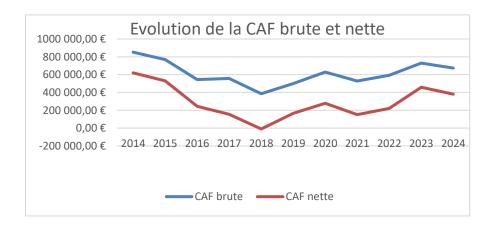
Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	557 274	385 733	500 005	629 126	528 245	592 340	728 755	673 051

→ La CAF brute représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et produits <u>réels</u> de fonctionnement. La CAF de l'exercice représente un surplus potentiel de trésorerie.

La capacité d'autofinancement nette depuis 2017 :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF	155 464	- 9 800	164 672	278 933	150 138	221 294	458 559	381 811

→ La CAF nette permet de mesurer les disponibilités, une fois le capital des emprunts remboursés.



3. La gestion de la dette

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours au 31/12	3 340 918	2 945 386	3 159 526	3 415 334	3 037 227	2 936 181	2 665 985	3 431 281
Capital remboursé dans l'année	450 945	454 823	388 750	402 737	430 430	417 628	328 962	378 779
Emprunt de l'année	700 000	0	549 474	606 000	0	270 000	0	1 056 536
Durée de désendettement	6	7,64	6,32	5,43	5,75	4,96	3,67	5,10

Capacité de désendettement = encours de la dette / CAF brute.

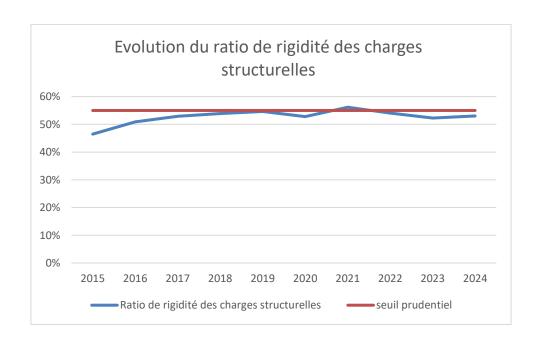
Exprimé en nombre d'années ce ratio mesure la solvabilité financière. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son **autofinancement brut**. Pour rappel, on considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

Bilan du compte administratif provisoire 2024 :

Depuis deux ans, l'inflation est en baisse, en raison notamment de la diminution des coûts de l'énergie. La prévision pour 2025 est estimée à 1,4 %, contre 2 % en 2024.

Dans ce contexte, le résultat du compte administratif 2024 connaît un léger recul par rapport à 2023, mais reste supérieur à celui des années précédentes. **Il convient toutefois de préciser que :**

- Comme en 2023, 100 000 euros ont été affectés en réserve dans la section de fonctionnement, ce qui « gonfle » le résultat de cet exercice.
- ➤ Environ 118 000 euros de subventions provenant de projets européens restent à percevoir en 2025, mais ont été rattachés à l'exercice 2024. Avec un seul projet en cours (SIRR), les recettes issues des programmes Interreg et Leader continueront de diminuer.
- Compte tenu du poids des charges de personnel, des contingents et des participations obligatoires de la commune, le ratio de rigidité des charges structurelles demeure proche du seuil prudentiel de 55 %. Cela signifie que les charges incompressibles pèsent encore de manière significative par rapport aux produits dégagés par la collectivité.



II. Les orientations 2025

A. Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES	2024	2025	Commentaire
Charges à caractère général	874 368	884 000	Dans l'hypothèse de s'en tenir à une augmentation de 1,4% (Inflation prévisionnelle prévue pour 2025).
Charges de personnel	2 132 565	2 300 000	Afin de tenir compte des recrutements pour le pôle petite enfance et le RPE, ainsi que de l'évolution significative des charges salariales.
Charges de gestion	908 669	910 00	Stable
Charges financières	104 163	105 000	Stable

Point de vigilance :

En 2023 et 2024, la revalorisation du point d'indice et du SMIC a nécessité une vigilance accrue concernant la gestion des emplois, et notamment des remplacements, au sein des services municipaux. L'augmentation des charges de personnel a ainsi été relativement contenue entre 2023 et 2024 (+4,44%), ce qui n'a pas été sans conséquences sur la qualité du service et/ou sur les conditions de travail. Dégager des marges de manœuvre en 2025 semble d'autant plus compliqué que les charges salariales augmenteront significativement à l'avenir (+ 40 000 € cette année).

B. Evolution prévisionnelle de la fiscalité locale

Fiscalité locale	Base 2024	Base prev. 2025	Taux 2024	Montant
Taxe foncière	3 481 795	3 568 000	43,50	1 552 080
Taxe foncière non bat.	335 930	341 600	41,81	142 823
Taxe d'habitation	380 788	304 500	15,65	47 654
Total				1 742 557 €
			(-	1 714 626 € en 2024)

C. L'investissement

1. Aménagement de la place de la Mairie



Le Conseil Municipal de Louvigné-du-Désert a validé l'avant-projet définitif de l'aménagement de la place de la Mairie. Ce projet a pour objectif de renforcer les mobilités douces en cœur de ville, ainsi que de revégétaliser et désimperméabiliser un espace particulièrement minéral.

Le montant de l'opération est estimé à 152 338 € HT

Plan de financement de l'opération :

Ressources	Montant € (HT)	Taux de financement
Conseil départemental – Ambition commune	60 000	39 %
Conseil régional – Dynamisme du centre bourg	26 000	17 %
État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022)	?	
Fougères Agglomération – Fonds de Compensation de la DGF 2025 (FCDGF)	,	
SOUS-TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (HT)	86 000 €	56 %

III. Synthèse

Disponible

Excédent 2024	670 000
FCTVA	400 000
Amortissements	133 000
Virement de la section de fonct. 2025	350 000
Subventions d'investissement	516 000
Compensation Fougères Agglo	40 000
Reste à recouvrer	298 000
Total	2 407 000

Financement obligatoire

Reste à réaliser	320 000
Remboursement capital	263 000
Solde d'exécution de la section	646 000
d'investissement reporté	
Total	1 229 000

Détail des restes à recouvrer :

Recettes	Montant
Arobase	136 686,86
Pôle petite enfance (équipement)	61 281,25
12 place du prieuré	100 000
Total	297 968,11

Détail des restes à réaliser :

Dépenses	Montant
Installation Graines de boutiques	3 000
Pôle petite enfance (équipement)	22 000
12 place du prieuré	110 000
Salle de tennis	173 018,04
Places publiques	12 248
Total	320 266,04

Ressources disponibles pour les investissements = 1 178 000 euros restent à affecter

Investissements 2025	Montant TTC restant à financer en 2025 (hors RAR)
Multi-accueil	250 000
Place de la mairie	180 000
Autres investissements :	
dont:	
Travaux : 219 000	
Voirie: 120 000	
Aménagement / équipements : 10 000	
Matériel : 92 000	577 000
Etudes: 30 000	
Autres : 6 000	
Arbitrage de la commission - City Stade : 100 000	
Tot	1 007 000 €
Emprunt potenti	el _
Reste à affect	er 171 000 €

A noter : une dépense de 527 000 euros sur le budget du lotissement Saint-Martin.